



DÉCLARATION DES MINISTRES DU COMMERCE DE LA SADC SUR L'IMPACT DES ÉVÉNEMENTS GÉOPOLITIQUES SUR LE COMMERCE

Les ministres du Commerce des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), lors de la réunion du Comité des ministres du Commerce de la SADC tenue le 5 juin 2025 à Harare, République du Zimbabwe, ont exprimé leur préoccupation concernant les implications que les développements géopolitiques actuels sur le commerce peuvent avoir, non seulement pour la région, mais aussi pour le système commercial multilatéral.

L'accent croissant mis sur les mesures commerciales réciproques auxquelles le monde assiste remet en question la base fondamentale des accords commerciaux multilatéraux et plurilatéraux, selon lesquels toutes les parties aux accords commerciaux sont traitées de manière égale en vertu du principe de la nation la plus favorisée. Les avantages de l'approche multilatérale pour des pays tels que ceux de la région SADC visent à soutenir le développement économique, en particulier dans les pays plus pauvres qui seraient autrement désavantagés. Une utilisation accrue des mesures de commerce réciproques éroderait de tels avantages.

Les États membres de la SADC affirment leur soutien au système commercial multilatéral prévisible, orienté vers le développement, transparent, équitable, inclusif et reposant sur des réglementations qui a été constitué par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il convient de noter que les protocoles de la SADC sur le commerce sont fondés sur ce système et ses valeurs. Les États membres de la SADC reconnaissent le rôle essentiel de l'OMC dans la promotion de la croissance économique mondiale et de son rôle en tant que forum de dialogue qui a contribué à prévenir l'escalade des conflits commerciaux.

Le Comité des ministres du commerce de la SADC réaffirme son engagement à améliorer la résilience face aux chocs commerciaux externes en renforçant l'autonomie dans le commerce intra-SADC de biens et de services et en collaborant sur des politiques d'industrialisation pour accroître la valeur ajoutée et la valorisation des matières premières critiques produites par la région.

Pour préserver le marché interne de la SADC, les États membres de la SADC s'engagent à assurer le maintien des principes et obligations en vertu des protocoles sur le commerce et l'industrie de la SADC sont maintenus et pleinement mis en œuvre.

DÉCLARATION ÉMISE À HARARE (RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE)

5 JUIN 2025